

Séance du 14 Avril 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur DODELIN François, Maire.

Étaient présents : M. GUILBERT Alain, M. DELAFOSSE René, M. FORSCHLÉ Jean-Pierre, M. FOSSÉ Michel, M. BÉNARD Éric, M. LETELLIER Gérard et M. LECLERCQ Guillaume.

Absents excusés : - M. AUDIGER Serge donne pouvoir à M. DELAFOSSE René ;
- Mme SANSON Sophia donne pouvoir à M. GUILBERT Alain

Absent : - M. DAVID Michel.

Secrétaire de Séance : M. LECLERCQ Guillaume.

Approbation du compte rendu du 10 Février 2015.

Le compte rendu de la séance du 10 Février 2015 est approuvé à l'unanimité des voix.

Vote du compte administratif 2014.

Le compte administratif 2014 est présenté au conseil municipal.

Il ressort un excédent de fonctionnement de 151 287,80 € et un excédent d'investissement de 136 096.39 €.

Les restes à réaliser pour les dépenses d'investissements s'élèvent à 180 525 € et pour les recettes d'investissements à 0 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, approuve le compte administratif 2014.

Compte de Gestion 2014 :

- Le compte de gestion 2014 de Monsieur le Receveur Municipal est présenté par Monsieur le Maire.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité des voix.

Affectation du résultat :

Il ressort au compte administratif 2014 un excédent de fonctionnement de 151 287,80 €.

Le Maire propose au conseil municipal de répartir cette somme au budget 2015 de la manière suivante suite aux reports des investissements qui ont été effectués en début d'année.

Fonctionnement : R002 Excédent de fonctionnement reporté : 106 859,80 €

Investissement : Compte 1068 – Affectation du résultat : 44 428 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix approuve la demande.

Vote du taux des 4 taxes.

Le maire va proposer au conseil municipal de reconduire les quatre taxes suivantes :

- Taxe d'habitation : 19,74 %
- Taxe Foncière bâti : 20,23 %
- Taxe Foncière non bâti : 44,14 %
- Cotisation Foncière des entreprises CFE : 0 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix approuve la demande.

Divers subventions :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau suivant :

Tableau des Subventions	Montant de la Subv
Association des Anciens Combattants	270.00 €
ADMR	80,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	80.00 €
Centre Henri Becquerel	80.00 €
Comité des Fêtes	350.00 €
Croix Rouge	80.00 €
AFM (Myopathies)	80.00 €
Partage	80.00 €
Vaincre la mucoviscidose	80.00 €
Coopérative Scolaire	600.00 €
RES-SEP	80.00 €
Prévention routière	-
Part Voyage pédagogique et BAFA	1 500.00 €
Association médico-éducative rouennaise (MONT CAUVAIRE)	80.00 €
Association "Les Joyeux Goupillons"	350.00 €
Association des Aînés	350.00 €
Total	4 140.00 €

Le conseil municipal approuve le tableau à l'unanimité des voix.

De plus, Monsieur le Maire présente la demande de subvention qu'il a reçu du CLIC. Le conseil municipal est contre à l'unanimité des voix.

L'association AIDE souhaite une subvention. Le conseil municipal s'abstient à l'unanimité des voix.

L'association A.P.F. demande une subvention. Le conseil municipal s'abstient à l'unanimité des voix.

L'association France Adot souhaite une subvention. Le conseil municipal s'abstient à l'unanimité des voix.

L'A.F.S.E.P. demande une subvention. Le conseil municipal s'abstient à l'unanimité des voix.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention qu'il a reçu de l'école de Goupillières concernant le Moto Cross 2015. Il présente le bilan de l'année passée. Après en avoir délibéré le conseil municipal s'abstient à 7 voix et 3 Pour.

Vote du Budget 2015 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3,
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le budget primitif 2015 se présente ainsi :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 390 224 € dont 101 096 € de virement à la section d'investissement.
- Recettes : 390 224 €.

Section d'investissement :

- Dépenses : 667 142 € dont 180 525 € de reste à réaliser.
- Recettes : 667 142 € dont 101 096 € de virement de la section de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix approuve le budget primitif 2015.

Délibération pour renouveler la convention avec « Rouen Guêpes » :

Le maire propose au conseil municipal de renouveler la convention avec ROUEN Guêpes au même tarif que les années précédentes soit 65 € par intervention.

Le conseil municipal approuve à demande à l'unanimité des voix.

Délibération pour le devis concernant le comblement de la marnière du bassin de la renardière.

Il a été proposé par l'entreprise « FOR & TEC » un devis pour le comblement de la marnière d'un montant de 11 052 € TTC. Il a été fait un comparatif avec les tarifs pratiqués en fournitures de matériaux. Il s'avère que la proposition de l'entreprise « FOR & TEC » est très avantageuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis à l'unanimité des voix.

Délibération concernant la modification des statuts de la communauté de communes :

La communauté de communes ayant pris la compétence relative à l'accessibilité de voirie des espaces publics, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour la modification des statuts.

Le conseil municipal accepte la modification des statuts de la communauté de communes à l'unanimité des voix.

Délibération pour fixer un tarif de location de la salle polyvalente pour des séances de sophrologie.

Madame DEREN et Madame MAUFROID, infirmières diplômées en sophrologie gemmothérapie, reiki, demandent la possibilité de louer la salle polyvalente 2 fois par semaines (le jeudi matin et soir) pour des séances de sophrologie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des voix de louer la salle polyvalente au prix de 100 € par mois.

Questions Diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur DELERIN souhaitait une subvention pour l'aider pour son voyage humanitaire en Arménie mais qu'elle lui a été refusée car il est impossible de verser une subvention autre qu'à un organisme.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le bilan des dépenses et des recettes concernant la gestion de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Bureau A.F.T. qui nous assistait pour le PLU est en liquidation judiciaire. Nous devons attendre de connaître si le nouvel organisme se chargera de l'urbanisme, auquel cas la commune devra trouver un autre bureau d'étude.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'est pas prévu de fermeture ni d'ouverture de classe à Goupillières. Le nombre d'enfants à la rentrée scolaire 2015/2016 sera de 19 élèves.

La séance est levée à 22h00